Le Petit Apachois

décembre 2004 No.6

Article 6 de la

Déclaration des Droits de l'Homme

du 26 août 1789

«La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ces yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre»

Le journal de notre village

LE MOT DU MAIRE

Chères Apachoises, Chers Apachois,

L'année 2004 s'achève doucement. Il va de soi de revenir quelques instants sur l'avancement des projets maints fois cités, de vous informer sur les projets futurs et d'ouvrir une parenthèse sur le droit et devoir du citoyen.

Travaux de la traversée de l'agglomération

Je suis réellement désolé que nous n'ayons pas encore pu entreprendre des travaux concernant la rue des Vignes et la rue de Trèves.

La conjonction de deux facteurs principaux a largement contribué au retard engendré dans ce projet de la traversée, à savoir :

- la conception technique de la rue de Trèves (RN153) élaborée par notre bureau d'études a été trop lente à l'action de sa mise au diapason avec les règles des services de l'Equipement Routier National
- la confusion qui a régné au niveau des aides européennes dans le cadre du FEDER.

Cette aide ne nous a pas été accordée. Toutefois, Monsieur HOREL, Sous-Préfet de Thionville, conscient de notre problème de sécurité routière et la nécessité de l'aménagement paysager dans la traversée de la commune, n'a pas ménagé ses efforts afin de nous obtenir une aide financière au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.). Je tiens à le remercier très sincèrement pour ce geste.

Ceci m'oblige à faire le point sur l'avancement de ce programme :

- les derniers plans rectifiés de la rue de Trèves sont à l'approbation des services de l'Equipement Routier
- la démolition de l'ancienne école maternelle a été adjugée à l'entreprise STRADEST de HAUCONCOURT. Les travaux sont en phase finale.
- les dossiers d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone...) sont sur le point d'être soumis à l'appel d'offre de prix. L'ouverture de ces plis est prévue le 07/01/2005.

Il est évident qu'un important projet comme celui-ci ne peut voir son début sur le terrain que lorsque tous les éléments le composant seront réunis. Cela devrait être le cas début de l'année 2005.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

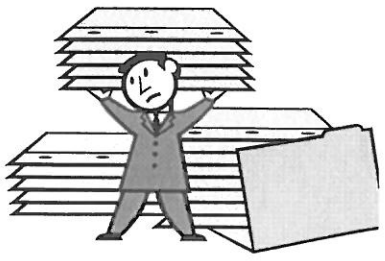

⇒ coût des travaux : 797 600 €HT

⇒ Financement : 638 000 €HT (subventions)
159 600 €HT (budget communal)

Vous remarquerez que la charge financière de la commune représente environ 20% du projet.

A titre d'information, il est à noter que le futur lotissement « Ausone » ou dit « Sous les vignes de Perl » est tributaire des règles et autorisations cités ci-dessus ; de ce fait, l'autorisation de lotir devrait être donnée également au 1er trimestre 2005.

Travaux sur l'eau

Le programme des travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau débuté en 1998 est pratiquement terminé.
A ce jour, sur notre commune, il reste à démolir le château d'eau SNCF situé rue de l'Ecluse ; cela devrait se réaliser après le 15 janvier 2005.

Une fois de plus, je vous informe que notre eau distribuée dans vos foyers est d'une qualité respectant pleinement toutes les normes en vigueur.
S'il subsiste des goûts de bioxyde de clore, sachez qu'il est obligatoire de traiter l'eau dans le cadre du plan *vigipirate*. Afin d'éliminer cette gêne, il suffit de la stocker par bouteilles au réfrigérateur, environ deux bonnes heures avant consommation.

A toutes fins utiles, nous vous signalons que vous pouvez être informés sur les analyses d'eau au bureau du SIE du Meinsberg ou à la Mairie.

Projet futur d'assainissement collectif

L'assainissement sera obligatoire pour tous avant fin 2005 (article L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).
Il est bien entendu que cette date est très difficile à respecter, aussi bien sur le plan technique que financier.
Cependant, dès 2002, nous avons entrepris l'étude et l'établissement d'un plan de zonage avec les communes voisines de Kirsch-les-Sierck, Merschweiller, Manderen, Montenach, Rustroff et Sierck-les-Bains (voir Le Petit Apachois n°1bis de 2002).

Ce plan de zonage nous a permis de définir de manière prospective et cohérente les modes d'assainissement les plus appropriés sur ces communes.

Il en ressort, en ce qui concerne la commune d'Apach, Rustroff et Sierck-les-Bains, de se regrouper par la création d'un syndicat d'assainissement.
C'est ce que nous allons faire dans un cadre limité aux transferts des eaux usées entre communes et leur traitement.
Une étude de mise en place d'une telle structure est en cours d'élaboration par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, et devrait être subventionnée à 80% de son coût par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Etant donné le caractère obligatoire que représente la mise en place d'un assainissement dans nos communes, il est dommageable que cette compétence n'a pas été retenue par la Communauté de Communes des 3 Frontières, malgré notre insistance répétée.

Droit et devoir du citoyen

Dans le cadre des plantations de haies, arbres, etc ..., en bordure du domaine public, je constate un débordement grave de branchages de haies ou arbres sur les voies communales, ceci du fait de la négligence de certains propriétaires.
Ce désordre peut entraîner des suites très importantes à l'encontre de la sécurité de l'usager du domaine public routier. D'autre part, il contribue à une dégradation prématurée de la chaussée (chute de feuilles, branchages, etc...) entraînant un pourrissement du revêtement.

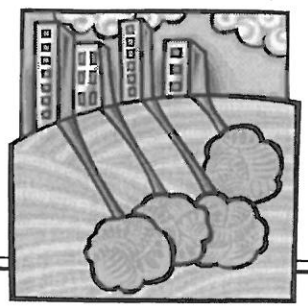

Il faut souligner que les plantations d'arbres et de haies sont réglementées par un arrêté préfectoral relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales pris en application du décret du 14 mars 1964 :

« S'agissant des plantations d'arbres, les distances édictées par l'arrêté préfectoral (article 53) sont de :

- *2 mètres pour les arbres de plus de 2 mètres de haut*
- *0,50 mètres pour les autres*

S'agissant des plantations de haies, l'article 13 du règlement type précise que les haies vives ne peuvent être implantées à moins de 50 centimètres de l'alignement. le maire a la possibilité pour des motifs de sécurité de limiter la hauteur des haies à un mètre sur les parties des voies communales concernées (article 55).

Quelle que soit la catégorie de plantation, c'est aux particuliers qu'il revient d'effectuer l'élagage. en cas de défaillance de leur part, la commune pourra, après mise en demeure, effectuer l'élagage d'office aux frais des propriétaires (article 57). »

A tous les propriétaires concernés, je demande ardemment qu'ils prennent conscience du problème et qu'ils interviennent afin d'éviter tous accidents.

Je terminerai enfin en rappelant que tout citoyen à des droits, mais aussi des devoirs.

Le Maire,
Gérard ROLLINGER

A quelques jours des fêtes de fin d'année,
Le Maire, les Adjoints, les membres du Conseil Municipal
et le personnel de la commune
sont heureux de vous souhaiter
un joyeux Noël
et une bonne et heureuse année 2005

IMPÔTS LOCAUX

Dans un précédent numéro de notre petit journal, nous vous expliquions comment sont calculés nos impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière).

C'est de nouveau d'actualité, car les derniers mois de l'année sont ceux consacrés au paiement de ces "satanés" impôts.

Certains d'entre nous ont certainement eu un choc en ouvrant les enveloppes du Trésor Public.

Il y a eu, en effet, une révision des valeurs locatives de certains immeubles. En règle générale, il s'agissait d'immeubles anciens.

Ces évaluations correspondaient jusqu'en 2003 aux déclarations faites par les propriétaires de l'époque en 1970. Depuis 34 ans la plupart de ces maisons ont bien sûr étaient confortées et rénovées.

C'est pourquoi l'administration fiscale a revu l'évaluation des ces logements en prenant en compte le confort (chauffage, salle de bains,..) et, dans la plupart des cas, les a reclassés en leur attribuant une catégorie supérieure et donc un tarif au m² supérieur.

C'est sûr personne n'aime payer plus d'impôts. Mais, si on a plus de revenus, on paie plus d'impôts sur le revenu. C'est le même principe avec les impôts locaux : si on a plus de confort et si sa maison est rénovée, alors on paie plus de taxes locales.

Où serait la justice si une partie de la population était "favorisée" alors que l'autre partie serait imposée "plein pot" ?

TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION

RUE DES VIGNES

La configuration de la rue des vignes après travaux sera en harmonie avec la partie allemande dont les travaux ont démarré depuis peu.

Elle fait l'objet d'une demande de concours communautaire dans le cadre d'INTERREG III SARRE-MOSELLE-LORRAINE-PALATINAT OCCIDENTAL.

Ce projet au niveau Européen est intitulé :

« Aménagement d'une route de liaison transfrontalière entre Apach et Perl »

Le coût global du projet proposé au financement du programme s'élève à 1 226 000 € qui se répartissent comme suit :

- France –APACH : 356 800 €
- Allemagne – PERL : 869 200 €

Cette nouvelle route aura une largeur de 5 mètres. Cette largeur permet le croisement de véhicule t .t en gardant à cette voie un caractère de route secondaire.

Cette rue des Vignes sera bordée, d'un coté, par une piste cyclable et de l'autre , par un trottoir d'environ 1,50 mètres. La piste cyclable, qui fera également office de trottoir, sera séparée de la voie carrossable par un espace paysagé de 2 mètres de large. Elle aboutira, après travaux, sur la route de Trèves au chemin de la Moselle (Thionville-Frontière).

La démolition de l'ancienne école maternelle permettra de dévier le tracé de la route actuelle afin d'aborder perpendiculairement la RN153. Elle permettra également de faire aboutir la rue de Belmach sur la Nationale, loin du carrefour de la douane.

Ce nouveau tracé devra supprimer les points de conflits importants au niveau de ce dit carrefour.

L'aménagement de la rue des Vignes s'entend également par un aménagement de l'espace devant le cimetière.

Ce dernier permettra la création de 28 places de stationnement dont 2 pour handicapés.

La réalisation de ces places de stationnement est non seulement liée aux besoins engendrés par les cérémonies au cimetière, mais aussi par la présence du sentier de grande randonnée traversant les pelouses calcaires du Hammelsberg. Ce lieu est le point de départ favori des randonneurs, pour qui ce parking offre toutes les garanties de sécurité.

D'autre part, il permettra également la confection d'un îlot vert à l'entrée des rues Bellevue et des Orchidées et l'installation d'un abribus. Cette configuration devrait permettre plus de sécurité aux stationnements des bus, notamment de ramassage scolaire.

Enfin, un bon croquis valant mieux qu'un long discours, nous vous demandons de bien vouloir vous reporter au schéma ci-contre de cette future rue des Vignes.

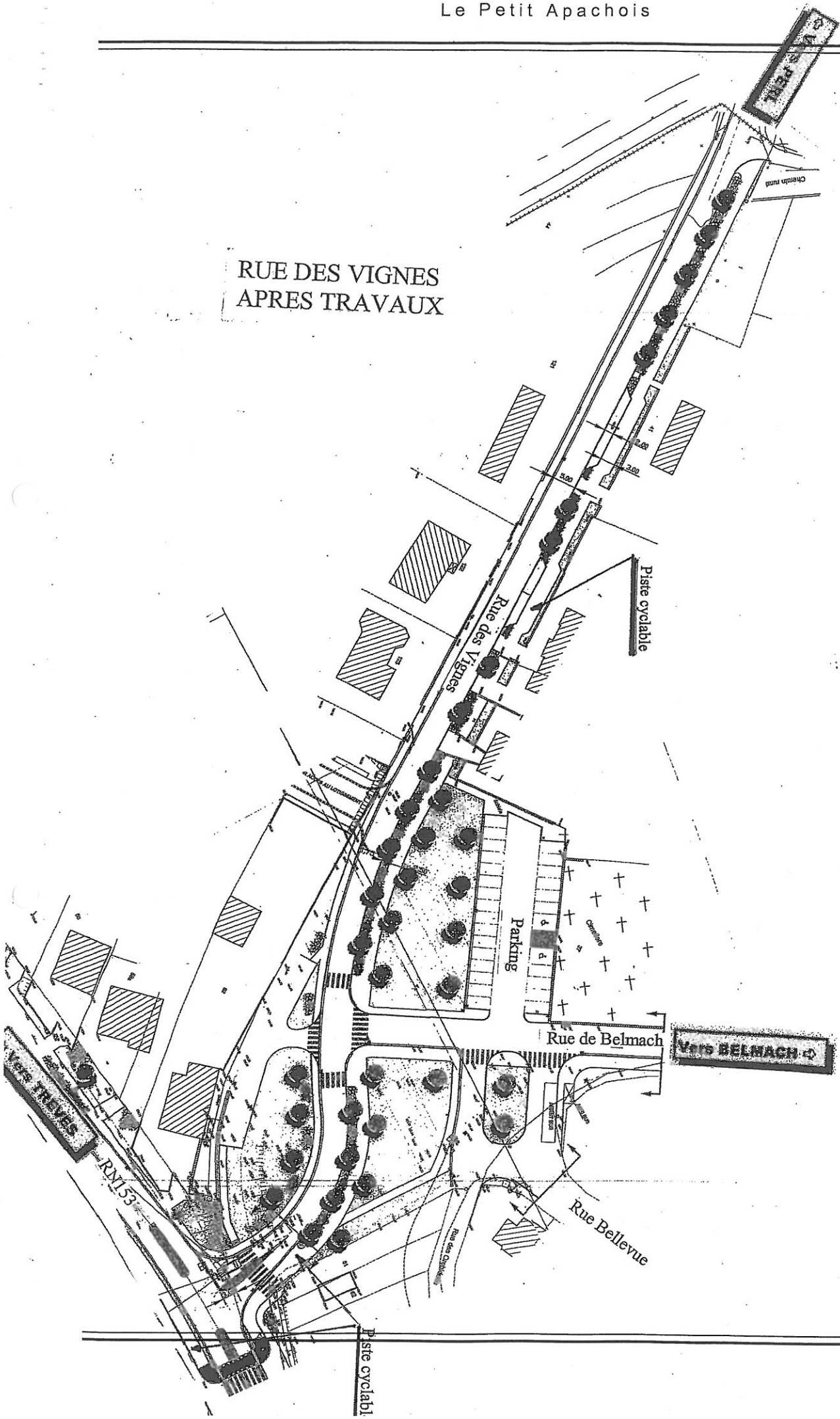
RUE DES VIGNES
APRES TRAVAUX
Chemin rural
Piste cyclable
Rue des Vignes
Parking
Rue de Belmach
Vers BELMACH
Vers TREVES
RM153
Rue Bellevue
Piste cyclabl

LA VIE A APACH

RENDEZ-VOUS 2004 DES AÎNES

Le 10 octobre dernier, nos têtes blanches se sont réunies à la salle polyvalente Pierre Hallé et ont honoré de leur présence l'invitation de M. Rollinger, Maire d'Apach et M. Breit, Maire de Merschweiller et de leur Conseil Municipal respectif.

Les doyens présents dans l'assemblée ont été mis à l'honneur. Il s'agit de Madame Marie Guédamour, 90 ans et Monsieur Jean-Pierre Thibesard, 96 ans.

Le repas fut apprécié et la piste de danse foulée de petits pas de deux sur des aires de tangos et valses.

CLUB DES AINES

Le Club des Aînés d'Apach a pour habitude de se retrouver pendant la période hivernale, tous les quinze jours, le mercredi après-midi, à partir de 14 heures, à la Salle Polyvalente Pierre Hallé, afin de passer quelques heures de détente et de loisirs. Jeux de cartes, scrabble, travaux manuels et goûter sont à l'emploi du temps de l'après-midi récréatif. Les membres du club seraient heureux d'accueillir de nouveaux intéressés pour partager leurs suggestions et leurs expériences. Ces mercredis récréatifs aident à passer la mauvaise saison plus agréable et plus solidaire.

Renseignements : Nicole Rollinger : 03.82.83.84.14

VIES FAMILIALES

Noces d'Or des époux HUSSON

Il y a cinquante ans, Monsieur André Mathey, Maire de l'époque, unissait Catherine et Lucien Husson. Ils ont eu le plaisir de renouveler leurs vœux le 17/10/04, entourés de leurs enfants, petits-enfants et amis.

Noces de Diamant des époux SCHWEITZER

En 1994 déjà, Gérard ROLLINGER, Maire, mettait à l'honneur Marie-Jeanne et Pierre SCHWEITZER à l'occasion de leurs noces d'or. Cette année, les heureux jubilaires ont fêté leurs soixante années de vie commune.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal leurs adressent leurs plus sincères félicitations et tous leurs vœux de quiétude.

Nos chérubins et nos bambins de nos écoles

Les Maternelles

Les classes de M. TOR (petits et moyens) et de Melle HERGAT (moyens et grands) comportent respectivement 19 et 17 enfants. Les maîtres sont épaulés de Melle VOIRIN, aide maternelle et Melle MOERSCH (assistante en langue allemande).

Les CP

Après le départ à la retraite de Mme KERBER, une jeune collègue, Melle Cathia HAEHNEL a rejoint l'équipe des enseignants et a pris en charge le Cours Préparatoire avec 17 élèves

Les CE1 et CE2

Marie-José METTERNICH enseigne au Cours Elémentaire (10 CE1 et 12 CE2)

Les CM1 et CM2

C'est Lucien METTERNICH qui assure l'enseignement des « grands », dont 7 en CM1 et 16 au CM2.

LES ECOLES

A la découverte des fruits et légumes

A l'occasion de la semaine du goût, Monsieur et Madame Rouppert, les sympathiques restaurateurs du Clos de la Ravine, ont accepté – et c'était une première pour l'école élémentaire – de venir à la rencontre des élèves pour les initier aux goûts des fruits et légumes.

Toute la gamme des saveurs : salé, sucré, acide, amer, goût fort ou neutre, y est passé.

Les élèves, coiffés à l'occasion d'une toque de chef, ou plutôt d'apprenti cuisinier, furent sollicités par M. Rouppert pour découvrir par la dégustation, la vue et l'odeur, différents fruits ou légumes.

Qu'ils soient familiers de nos tables ou d'origine plus exotique et rare, les élèves ont surpris les enseignants et le Chef par la finesse de leurs jugements et la bonne connaissance des mets présentés.

M. Rouppert, en bon pédagogue n'hésitait pas à restituer pour chaque fruit ou légume, son origine, son histoire ou sa préparation.

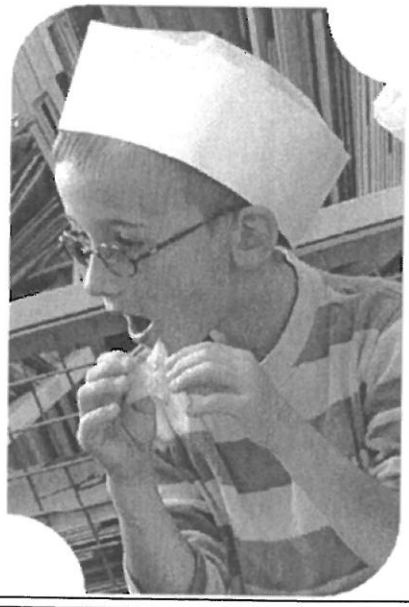

A l'issue de cette après-midi de découvertes, l'odeur anisée du fenouil, le goût sucré des carottes ou l'aspect très décoratifs de la carambole n'avaient plus de secrets pour les enfants.

Un grand merci encore à M. et Mme Rouppert pour cette belle leçon de gourmandise.

UN NOM POUR NOS DEUX ECOLES

Suite à une proposition énoncée lors du dernier conseil municipal, une réflexion sur le nom de nos deux écoles s'est engagée.

Il serait agréable de substituer aux simples « Ecole Maternelle » et « Ecole Elémentaire », deux appellations qui respecteraient évidemment l'environnement et l'histoire de notre commune.

Noms propres, noms communs, toutes vos suggestions seront acceptées.
Si vous avez une proposition à faire pour l'une ou l'autre de nos écoles, vous pouvez le faire sur papier libre que vous ferez parvenir en mairie o` que vous remettrez par l'intermédiaire d'un élève aux enseignants des écoles.

Merci d'avance pour votre coopération et votre intérêt.

DE L'INTERÊT DU RECYCLAGE

Depuis près de deux ans, les élèves de l'école élémentaire collectent les bouchons en plastique en vue d'un recyclage. L'affaire est sérieusement menée (environ 200 kg par an), s'ajoutant aux recyclages des briques alimentaires et du papier. De bonnes habitudes pour de futurs éco-citoyens.

Si vous souhaitez participer à la collecte des bouchons, vous pouvez les confier aux élèves de votre voisinage ou à l'occasion venir les déposer à l'école élémentaire les jours de classe.

LES ECOLES

LA RENTRÉE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur Diruit a mis à profit les vacances d'été pour rénover la classe du CP. L'entreprise Alain Licht, quant à elle, a remplacé l'ancien escalier qui était devenu trop dangereux, par un nouvel accès avec rampe pour handicapés.
Pour terminer ces travaux, une entreprise spécialisée a tracé des places de parking devant l'école ; sans oublier le marquage d'une zone interdite à tout stationnement et réservée aux véhicules prioritaires (SAMU, pompiers …).
Ces travaux de marquage seront complétés en 2005 par le déplacement des passages pour piétons et leur remplacement par un passage unique en face du nouvel escalier.

Aide aux devoirs à l'école primaire

Depuis quelques années déjà, une aide aux devoirs a été mise en place à l'école primaire. Cette aide concerne les enfants de parents étrangers qui ne maîtrisent pas l'écrit.

Actuellement, Mmes Haude Bossard, Sylvie Grosjean, Evelyne Hammes et Josiane Wagner assistent Mme Metternich dans cette activité totalement bénévole.

Cette aide aux devoirs a lieu tous les soirs de 16h10 à 16h45.

Un appel est lancé à toutes les bonnes volontés désireuses de donner un peu de leur temps à ces enfants. Merci.

Contact : école primaire 03.82.83.67.26

LA VIE A APACH

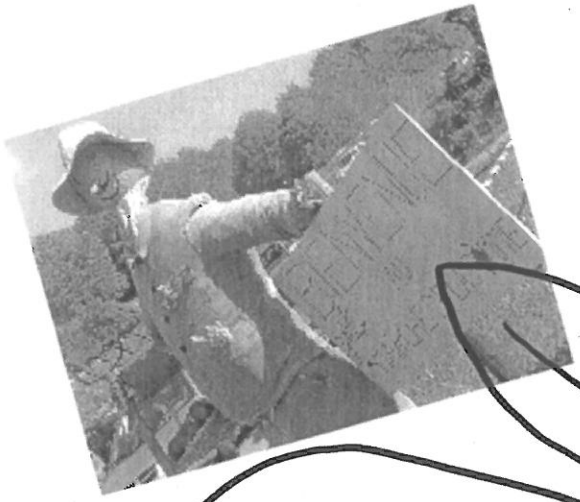

On a fait des emplettes à Belmach !

Le marché de la pomme a battu son plein à Belmach.

Dans le petit hameau, le soleil présent a permis la visite de nombreux gourmands et gourmets venus remplir leur panier chez les producteurs locaux de miel, fromages, légumes, jus de pommes ...

Les visiteurs ont également apprécié des chefs d'œuvre (tricots, nappes, cadre, coussins ...) fait par M. et Mme David Alain, nos chers amis Rullicois, présents, comme chaque année, à cette manifestation.

La commune de ROUILLE est bien vivante au sein de la commune d'APACH.

FEUILLE POUR LES JEUNES

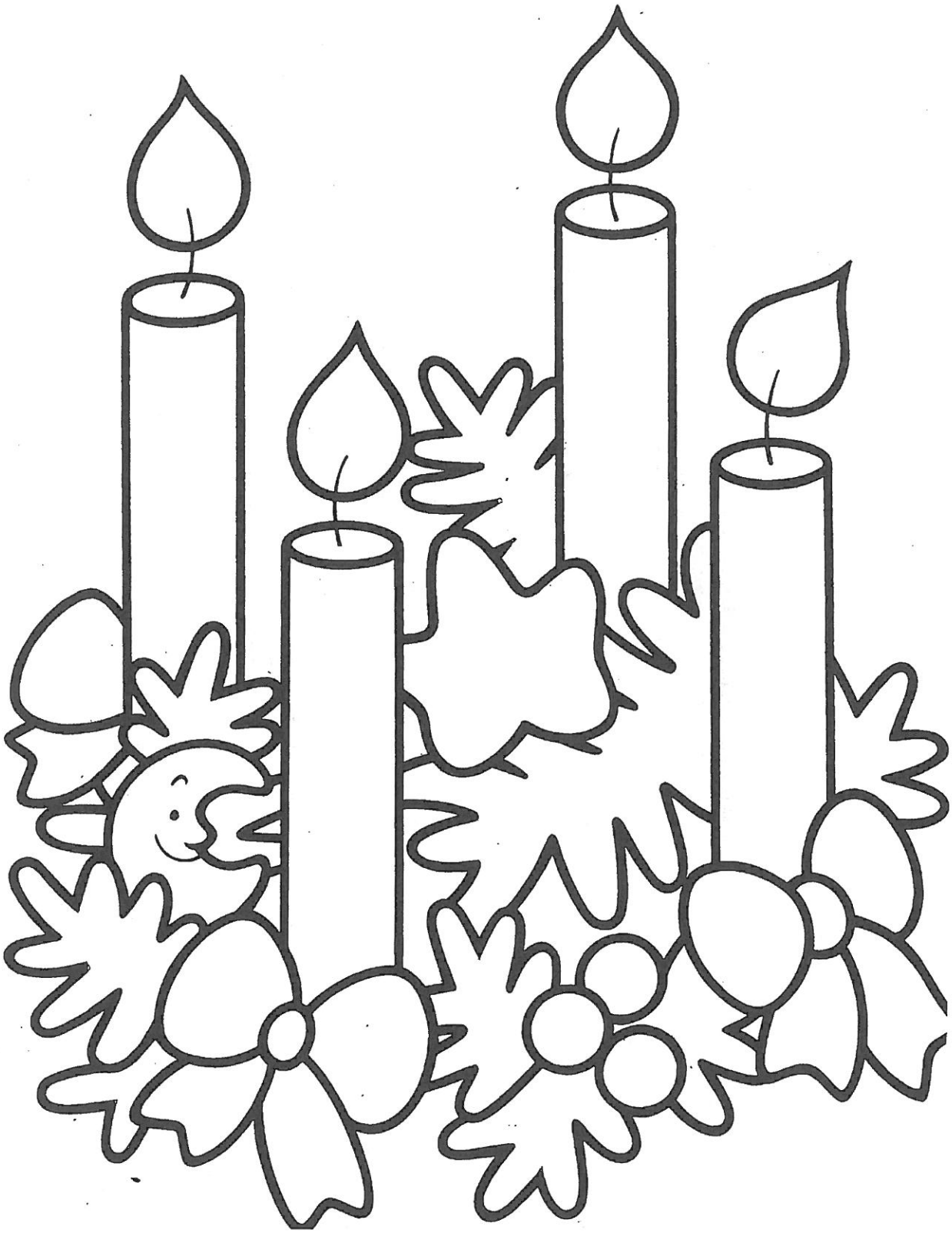

A METTRE EN COULEUR !!

FEUILLE POUR LES JEUNES

A METTRE EN COULEUR !!

DIVERS

UN GESTE D'AMITIE

L'association ADER (Association pour la Défense de l'Environnement Rural de Ritzing), a décidé, lors d'une assemblée extraordinaire, sa dissolution pour des raisons de baisse d'adhérents cotisants et de manque d'intérêt de la population.

Les membres ont ainsi décidé de liquider l'actif restant en attribuant les fonds à trois associations de protection de l'environnement. Il s'agit des Amis de la Réserve Naturelle de Montenach, des Amis de la Terre de Sainte-Ruffine et de l'association ORCHIVAL d'Apach.

Bravo pour ce beau geste qui est sans doute le bienvenu pour ces trois associations, car il est de plus en plus difficile de nous motiver pour participer aux initiatives des associations locales qui galèrent pour survivre.

Les fonds remis à chacune des trois associations s'élèvent à 513,53 €.

ILLUMINATIONS DE NOËL

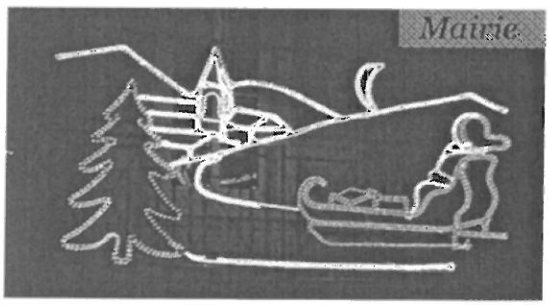

Cette année encore les Apachois se donnent du mal pour embellir leurs maisons et, du même coup, le village tout entier.

C'est un enchantement de circuler dans nos rues le soir, çà brille, çà clignote, c'est le rêve de Noël.

Comme tous les ans la Commune invitera les personnes qui ont illuminé leurs immeubles à un pot de l'amitié et remettra des cadeaux à tous, courant janvier.

Ce n'est pas un concours. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire. Une commission nommée par le Conseil Municipal circulera dans la commune pendant la période des fêtes et notera tous les bâtiments illuminés.

Un classement sera fait pour la remise des plus beaux lots. Mais, soyez certains que tous seront récompensés.

ECHANGE SCOLAIRE APACH – BESCH (D)

Les échanges entre le Kindergarten de Besch et l'école maternelle d'Apach vont bon train, et comme chaque année les petits Apachois se sont rendus à Besch lanternes au bras afin de participer à la fête de Saint Martin.
Après avoir présenté un spectacle de danse et avoir défilé dans les rues de Besch avec leurs lanternes les enfants ont eu droit à leur bretzel traditionnel.

Halloween

Cette année encore, ils étaient nombreux, les squelettes, sorcières, fantômes ou autres citrouilles, au rendez-vous donné par l'APE pour la Fête d'Halloween.
Après avoir envahi les rues du village à la quête de bonbons, les enfants ont pu apprécier un goûter bien mérité, offert à la salle polyvalente, par les Parents d'élèves.

DIVERS

ASC2VALLEES
(HANDBALL KOENIGSMACKER-PAYS DE SIERCK)
SAISON 2004/2005

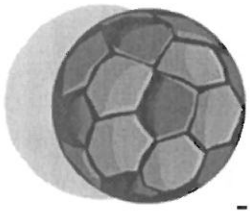

Activités Handhall proposées

BABY HANDBALL: enfants nés en 97.98.99
entraînements le ***Jeudi de 17h00 à 18h00 (salle polyvalente de Koenigsmacker)***

- MOINS DE 10 ANS (mixtes): enfants nés en 95.96
entraînements le ***Mercredi de 17h00 à 18h00 (gymnase d' Apach)***

- MOINS DE 12 ANS (mixtes): enfants nés en 93.94
entraînements le ***Mardi de 18h00 à 19h00 (salle polyvalente de Koenigsmacker)***

- **MOINS DE 14 ANS GARCONS** : enfants nés en 91.92
entraînements le ***Jeudi de 18h00 à 19h30 (salle polyvalente de Koenigsmacker)***

- **MOINS DE 16 ANS FILLES**: enfants nés en 89.90 (91.92)
entraînements le ***Mercredi de 17h00 à 19h00 (salle polyvalente de Koenigsmacker)***

- **MOINS DE 18 ANS FILLES**:: filles nées en 87.88
entraînements le ***Mercredi de 18h00 à 20h00 (gymnase d'Apach)***

- **MOINS DE 18 ANS MASCULINS:** garçons nés en 87.88 (89.90)
entraînements le ***Mercredi de 19h00 à 21h00 (salle polyvalente de Koenigsmacker)***

- **SENIORS FEMININES :** Filles nées en 86 et plus

- **SENIORS MASCULINS:** garçons nés en 86 et plus
entraînements le ***Mardi et le Jeudi de 19h30 à 21h30 (Koenigsmacker)***

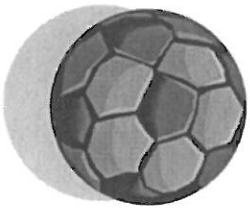

Les entraînements débuteront la semaine 37
à partir du Mardi 7 Septembre 2004

Contacts : 03.82.50.40.23 ou 06.30.81.60.85 – Mme. GRANTHIL
03.82.55.03.74 ou 06.72.80.34.78 – Mme. BAUCHOT
03.82.83.82.20 – M. Bernard LEICK

HISTOIRE D'APACH

La gare d'Apach

Voici la 3ème partie de l'histoire de la gare d'Apach qui, comme bien des gares frontières, bénéficie d'une renommée qui va bien au-delà de l'Hexagone. Cette gare qui ne fut qu'une modeste station lors de l'ouverture de ligne Thionville-Apach-Trèves en 1878, a vu transiter un nombre incalculable de trains et des tonnes de marchandises.

Gare d'Apach le 9 mai 1960

La période à partir de 1989

Apach, gare-bois

Les tempêtes de 1990 provoquèrent des dégâts catastrophiques dans les forêts de la région. Il fallait évacuer le chablis pour faire revivre la forêt. La gare d'Apach, très bien située géographiquement, sut saisir cette opportunité. Un trafic volumineux, qui devait durer une demi-douzaine d'années, redonna à la gare une activité forte.

Il y eut d'une part un trafic de copeaux, en wagons isolés ou en trains complets pour la région parisienne. D'autre part des wagons et des trains complets de bois, hêtres et résineux essentiellement à destination de l'Italie. La gare était devenue rapidement un vaste chantier forestier et il fallut mettre en place toute une organisation pour faire face à ce trafic nouveau et permettre à un maximum de chargeurs d'obtenir satisfaction. La gare était saturée et dans la cour de débord les déchets forestiers jonchaient le sol sur trente centimètres. Ce type de transport nécessitait une rotation du matériel vide sans faille qui mit la gare fortement à contribution. La tâche pas toujours aisée fut menée à son terme. Apach devenait une des gares-bois les plus importantes de France pour ne pas dire la première.

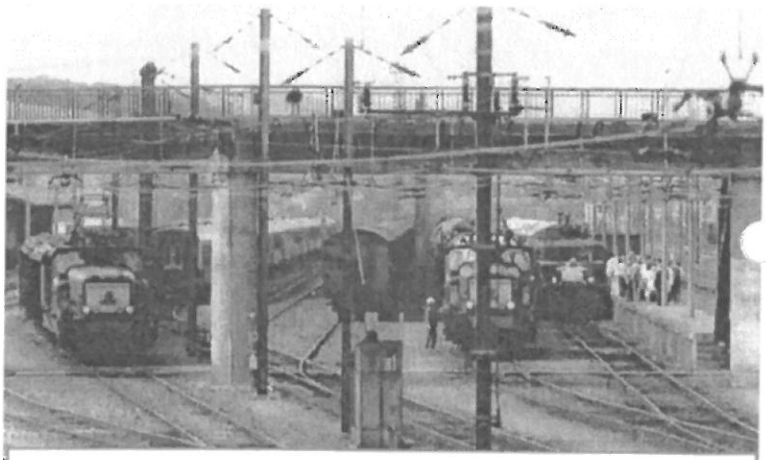

16.06.1992
200ème train de bois

Le 16 juin 1992, pour la circulation du 200 ième train complet de bois, une fête unique dans son genre fut organisée sur l'emplacement même où l'on chargeait les copeaux. Un vaste chapiteau y avait été dressé accueillant tous les agents de la gare et les nombreux invités concernés de loin ou de près par le trafic de bois.

Une gare attachante

Ces quelques pages ne donnent qu'un faible éclairage de l'histoire de la gare d'Apach, une histoire qui dure depuis 125 ans; une gare au passé bien particulier qui s'étire dans la pittoresque vallée de la Moselle, bordée de coteaux et de vignobles. Mais l'histoire de la gare est aussi celle de plusieurs générations de cheminots qui se sont succédés, qui ont aimé leur métier et l'ont exercé avec compétence et fierté dans des conditions souvent difficiles, conservant au fond d'eux des souvenirs qui sont autant d'anecdotes inédites.

L'atmosphère bruyante où l'odeur de graisse et de pétrole se mêlait aux panaches de fumée des machines à vapeur comparée à celle plus silencieuse des machines électriques, de la signalisation automatique et des ordinateurs offre un contraste saisissant. La gare d'Apach a changé en même temps que le monde...

Et l'avenir? Le mode de transport ferroviaire dispose d'atouts majeurs et fait l'objet de bien des réflexions de la part de nos gouvernants. On parle souvent du report des camions sur le rail, de la nécessité de soulager le réseau routier au profit du réseau ferroviaire non saturé, d'encouragement au trafic transfrontalier et de développement des infrastructures à dimension européenne.

Gageons que l'avenir de la gare d'Apach, qui compte encore un effectif de 39 agents, restera un maillon fort dans l'imposante chaîne des gares de la SNCF. Un avenir forcément bien différent de son passé.

FRENTZ Édouard

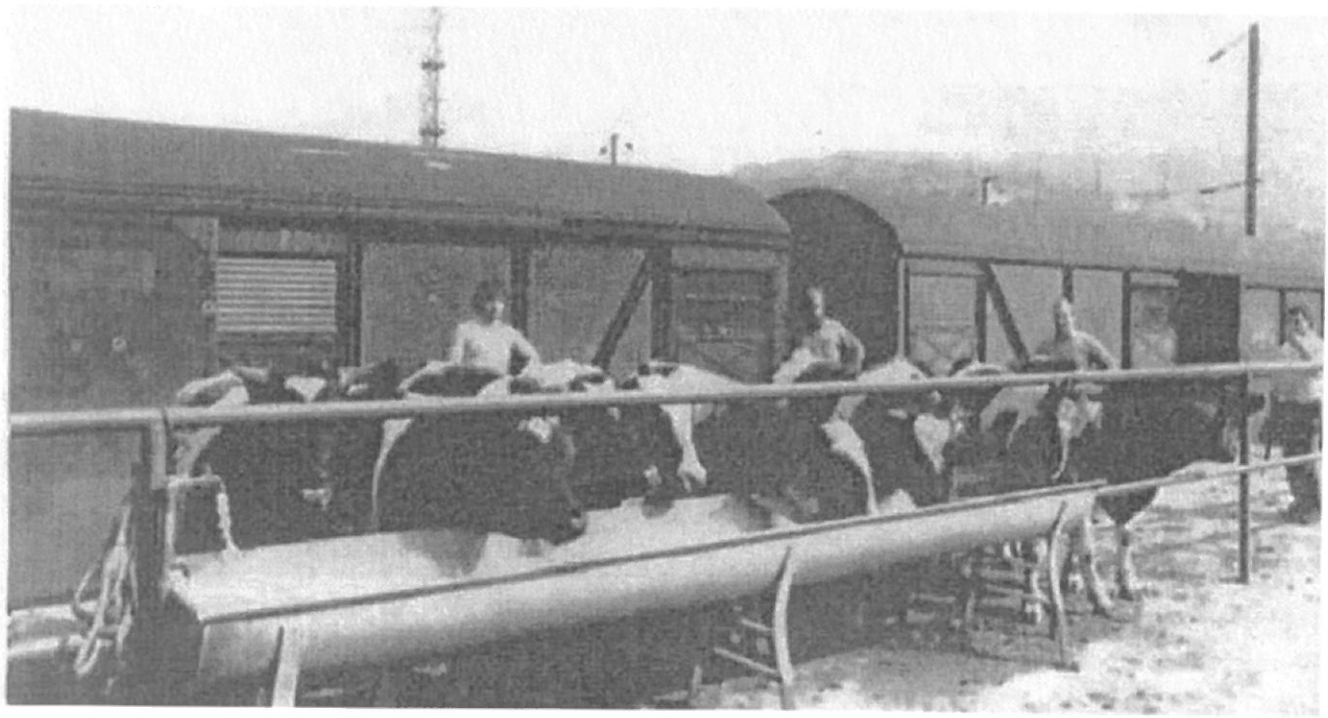

Des taurillons pendant leur abreuvement

.....

FIN

Vive le vent

Sur le long chemin
Tout blanc de neige blanche
Un vieux monsieur s'avance
Avec sa canne dans la main
Et tout là-haut le vent
Qui siffle dans les branches
Lui souffle la romance
Qu'il chantait petit enfant :

{Refrain:}
Vive le vent, vive le vent
Vive le vent d'hiver
Qui s'en va sifflant, soufflant
Dans les grands sapins verts...
Oh ! Vive le temps, vive le temps
Vive le temps d'hiver
Boule de neige et jour de l'an
Et bonne année grand-mère...
Joyeux, joyeux Noël
Aux mille bougies
Quand chantent vers le ciel
Les cloches de la nuit,
Oh ! Vive le vent, vive le vent
Vive le vent d'hiver
Qui rapporte aux vieux enfants
Leurs souvenirs d'hier...

Et le vieux monsieur
Descend vers le village,
C'est l'heure où tout est sage
Et l'ombre danse au coin du feu
Mais dans chaque maison
Il flotte un air de fête
Partout la table est prête
Et l'on entend la même chanson :

Le Petit Apachois Le journal communal d'Apach

Comité de rédaction : Christiane MULLER • Françoise DISTEL • Michel ROLLINGER
Directeur de la publication : Gérard ROLLINGER • Directeur de la rédaction : Wouter VAN KOUWEN

Mairie : 12 rue Nationale - 57480 Apach ; tél : 03.82.83.81.72

TGI no. : L100.703/2002